

Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés en Champagne-Ardenne

Octobre 2014

Expérimentation « Alternance pour tous »

- bilan d'étape à 1 an -

■ L'alternance, une voie privilégiée pour l'insertion professionnelle des publics handicapés

Le recours aux formations en alternance, par la voie de l'apprentissage ou du contrat de professionnalisation, constitue un tremplin indiscutable vers l'emploi pour les publics, jeunes ou moins jeunes, en situation de handicap.

Dans un contexte économique national et régional atone, les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) rencontrent davantage de difficultés à trouver un emploi :

- ils possèdent un niveau de formation particulièrement faible : 35% ont un niveau de formation inférieur au CAP/BEP contre 22% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi¹
- leur nombre augmente plus fortement que l'ensemble de la demande d'emploi régionale, respectivement +10,3% contre +5,4%¹ en un an.

Acquérir un niveau de formation supérieur par la voie de l'alternance permet alors aux DEBOE d'acquérir une expérience professionnelle en lien avec leur projet professionnel et un diplôme ou une qualification nécessaire pour répondre aux besoins des

employeurs recherchant des personnels de plus en plus qualifiés.

En 2013, 32 contrats d'apprentissage ont été primés par l'Agefiph et 35 contrats de professionnalisation représentant seulement 0,6% des apprentis et 1,5% des contrats de professionnalisation signés en région².

Aussi, face à ce constat, le PRITH Champagne-Ardenne et ses signataires se sont engagés, dès 2012, à promouvoir le recours aux contrats de formation en alternance.

■ Un dispositif régional issu de l'expérience locale champardennaise

Le dispositif expérimental « Alternance pour tous » succède à deux dispositifs expérimentaux soutenus depuis plusieurs années par l'Etat, la Région, l'Agence Régionale de la Santé, l'Unifaf et l'Agefiph sur les départements de la Marne et de la Haute-Marne. Les résultats à l'issue de ces deux expérimentations se sont avérés convaincants. Aussi, le comité de pilotage du PRITH Champagne-Ardenne a souhaité intégrer dans son plan d'action, le déploiement au niveau régional d'un dispositif enrichi de ces deux expériences

locales, le dispositif « Alternance pour tous ».

Ce projet découle d'un groupe de travail piloté par la Direccte, avec l'appui de la coordination du PRITH, qui s'est concrétisé en juin 2014 par la rédaction d'un projet de cahier des charges pour la mise en œuvre du dispositif sur l'ensemble du territoire régional.

■ Un dispositif déployé sur toute la région

La Direccte et l'Agefiph ont sélectionné sur appel d'offres en août 2013, un groupement composé de quatre structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes handicapées implantées respectivement sur chaque département de la région assurant ainsi un service de proximité :

- la Ronde des découvertes dans les Ardennes,
- l'ADAPT dans l'Aube,
- la Permanence du Jard dans la Marne,
- l'ADASMS en Haute-Marne.

Un référent régional « Alternance pour tous » peut être sollicité afin de répondre aux questions des prescripteurs, des employeurs et des acteurs en charge du handicap:

alternancepourtous@gmail.com

¹ source Pôle emploi à fin décembre 2013

² source Agefiph - DARES

■ Une phase préalable d'information indispensable à la réussite du dispositif

Dès septembre 2014, les titulaires « Alternance pour tous » ont organisé des réunions départementales d'information en direction des prescripteurs pressentis : les structures d'enseignement spécialisé (IME, IMPRO, ...), les établissements spécialisés d'aide par le travail (ESAT), les unités localisées pour l'inclusion scolaire en lycée (ULIS lycée) les Cap emploi, les Missions locales et Pôle emploi.

Cette phase d'information et de sensibilisation s'est révélée indispensable pour apporter les éléments nécessaires à l'orientation des publics vers ce dispositif innovant.

■ Des premiers résultats confortant les objectifs du PRITH

Au total, 59 prescriptions ont été réalisées sur la période de novembre à mars 2014 : 7 prescriptions dans les Ardennes, 16 dans l'Aube et autant dans la Marne, 20 en Haute-Marne.

Pour chacune de ces prescriptions, les structures « Alternance pour tous » procédaient au positionnement du bénéficiaire destiné à évaluer le projet professionnel préalablement travaillé avec le prescripteur, sa structure d'origine. Ce positionnement d'une durée de 15 jours à trois mois pour une durée totale de 30 heures, permet d'identifier les prérequis et les étapes du parcours.

Fin septembre 2014, 30 personnes ont bénéficié de la phase de pré-alternance, première phase de formation permettant des mises en situation en entreprise de trois semaines à un mois, le renforcement des acquis, un accompagnement socioprofessionnel renforcé et la préparation à l'entrée dans le contrat en alternance incluant une formation en centre de formation de 420 heures maximum.

Cette phase constitue une source d'intégration au sein d'une classe ou en entreprise.

Fin Septembre, 19% d'entre eux ont abandonné la formation pour divers motifs : autre projet de formation, priorité donnée à l'emploi, absentéisme, raisons médicales ou familiales.

Les publics positionnés n'ayant pu intégrer la phase de pré-alternance ont pour autant réintégré leur structure d'origine avec un projet professionnel abouti ou des préconisations quant à leur devenir professionnel et son adéquation avec leur handicap. Ces outils constituent des éléments nouveaux utiles aux structures pour continuer à accompagner la personne dans son parcours professionnel.

A l'issue de cette phase de pré-alternance, neuf contrats en alternance, principalement des contrats d'apprentissage, étaient signés fin septembre. Au total, plus d'une vingtaine de contrats sont prévus d'ici à la fin de l'année.

■ Un public plutôt jeune et masculin pour des métiers diversifiés

L'accès à l'apprentissage des personnes handicapées n'est pas conditionné à une limite d'âge, il vise également les moins jeunes. Cependant, parmi les prescriptions, seules 20% visaient des personnes de plus de 25 ans. Trois stagiaires sur quatre sont des hommes. Cette surreprésentation masculine reflète les caractéristiques des DEBOE majoritairement composées d'hommes (56%).

Les projets professionnels des publics orientés vers le dispositif « Alternance pour tous » visent des métiers diversifiés dans les domaines de la restauration collective, des espaces verts, des métiers de bouche, de la vente et du commerce ou bien encore du second œuvre.

■ Une expérimentation possible grâce à un partenariat exceptionnel

La mise en œuvre du dispositif sur l'ensemble du territoire régional a été possible grâce à un partenariat renforcé entre l'Agefiph, la Direccte, la Région et les CFA, à la mobilisation des prestataires « Alternance pour tous » et des prescripteurs et à l'engagement des stagiaires dans leur parcours de formation. Le partenariat entre l'Agefiph et la Région et en lien avec les enjeux du CPRDFP et du PRITH a permis la sensibilisation des équipes pédagogiques et la désignation des référents « handicap » dans chaque CFA, tous particulièrement investis dans ce projet.

La possibilité pour les employeurs de solliciter des aides à l'apprentissage de personnes handicapées auprès des services de la Direccte (UT), cumulables avec des aides de l'Agefiph ou du Fiphfp, constitue un élément incitatif dans la signature des contrats d'apprentissage.

Un accompagnement social des stagiaires par les IME et ESAT, leurs structures d'origine, est assurée grâce au financement de l'ARS, en complément du dispositif.

Par ailleurs, les acteurs engagés dans la démarche encouragent l'usage, par d'autres acteurs en charge de la formation de publics fragiles (décrocheurs scolaires, illettrisme...), des outils et supports pédagogiques qui ont été élaborés dans le cadre de cette expérimentation.

La première année de mise en œuvre de cette expérimentation augure des résultats encourageant pour l'insertion professionnelle des publics handicapés. L'ensemble des acteurs intégrés dans la démarche affirment le bénéfice d'une telle initiative et le souhait de tendre vers une généralisation du dispositif tenant compte des moyens financiers disponibles.